



Attestation de mesurage informatif

Numéro de dossier : **25/19439/DUMAY**

Date du repérage : 17/01/2025

Heure d'arrivée : 14 h 00

Durée du repérage : 03 h 00

La présente mission consiste à établir un mesurage informatif de la surface habitable des biens ci-dessous désignés.

La surface habitable représente la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, trémies, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Ce mesurage est délivré uniquement à titre informatif et n'a aucune valeur juridique ou contractuelle, il n'est en aucun cas une attestation de surface habitable dite « Loi Boutin » ou un certificat de superficie privative dite « Loi Carrez » ou une surface de référence définie pour le DPE, il ne peut donc pas s'y substituer.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Gard**

Adresse : **1415 Chemin du Mas de Lauze**

Commune : **30900 NIMES**

Section cadastrale KY, Parcelle(s) n° 826

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

RDJ

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : **Mr DUMAY Renaud**

Adresse : **1415 Chemin du Mas de Lauze**
30900 NIMES

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : ... **Mr DUMAY Renaud**

Adresse : **1415 Chemin du Mas de Lauze**
30900 NIMES

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage selon liste des pièces visitées .**

Nb. de niveaux : 2

Nb. de bâtiments : 1

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ROULLE Richard**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ACTIV'EXPERTISE - Sarl Activ'Habitat**

Adresse : **1950 Avenue Maréchal JUIN , Immeuble Le Polygone, Bât B**
30900 NIMES

Numéro SIRET : **751 506 379**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD**

Numéro de police et date de validité : **7678266004 / 01/01/2026**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : **233,20 m² (deux cent trente-trois mètres carrés vingt)**

Surface au sol totale : **240,57 m² (deux cent quarante mètres carrés cinquante-sept)**

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Aucun document remis.

la présente attestation ne préjuge nullement de la situation juridique des locaux mesurés.

Nous n'avons pas eu accès au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division de l'immeuble dans lesquels sont situés lesdits locaux.

Nous ignorons donc si la surface mesurée correspond à celle des parties privatives d'un lot de copropriété telle qu'elle est définie par la loi N°96.1107 du 18 décembre 1996 et par décret N°97.532 du 23 Mai 1997.

Liste des pièces non visitées :

Combles - Combles non visitables (Absence de trappe de visite)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mr DUMAY Renaud

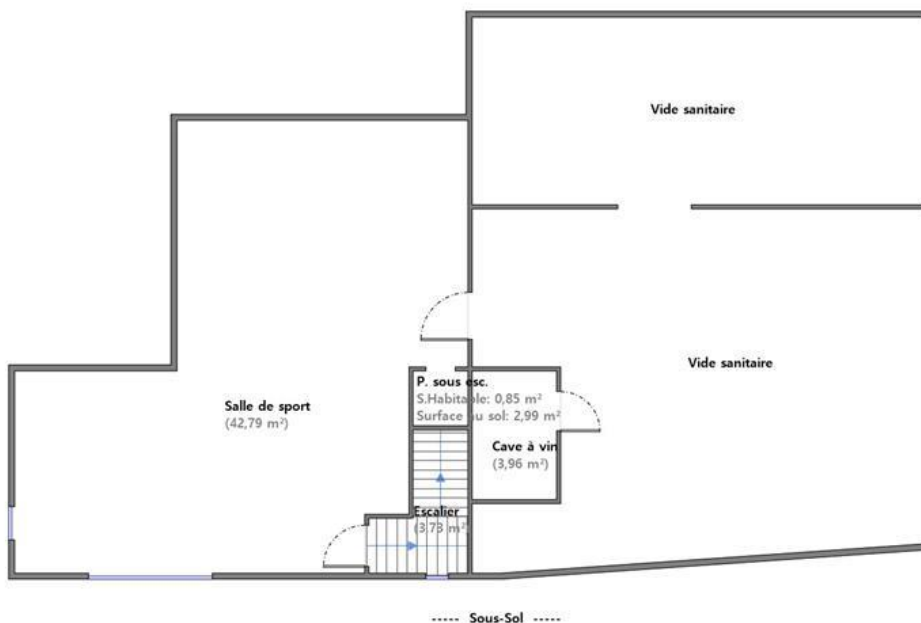
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Sous-Sol - Salle de sport	42,79	42,79	
Sous-Sol - P. sous esc.	0,85	2,99	Hauteur inférieure à 1,80m sous escalier
Sous-Sol - Escalier	0	3,73	Surface de marche(s)
RDJ - Entrée/Dgt 1	9,66	9,66	
RDJ - P. Ch. 1	0,81	0,81	
RDJ - Salle d'eau .Ch 1	3,88	3,88	
RDJ - Chambre 1	18,77	18,77	
RDJ - Cuisine	14,56	14,56	
RDJ - Salle à manger	38,12	38,12	
RDJ - Salon	27,47	27,47	
RDJ - Couloir	6,81	6,81	
RDJ - Chambre 2	12,46	12,46	
RDJ - Dgt 2	8,32	8,32	
RDJ - Dgt 3	3,73	5,23	Surface de marche(s)
RDJ - Salle d'eau/Wc	4,41	4,41	
RDJ - Chambre 3	12,52	12,52	
RDJ - P. Ch. 3	0,63	0,63	
RDJ - Chambre 4	13,43	13,43	
RDJ - Salle de bain	3,05	3,05	
RDJ - Buanderie	8,43	8,43	
RDJ - Pl. Couloir	0,49	0,49	
RDJ - Wc	2,01	2,01	

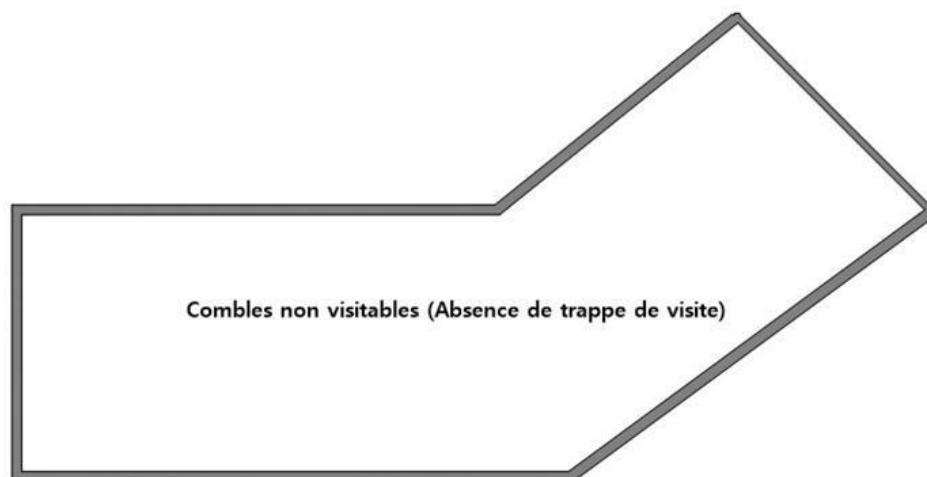
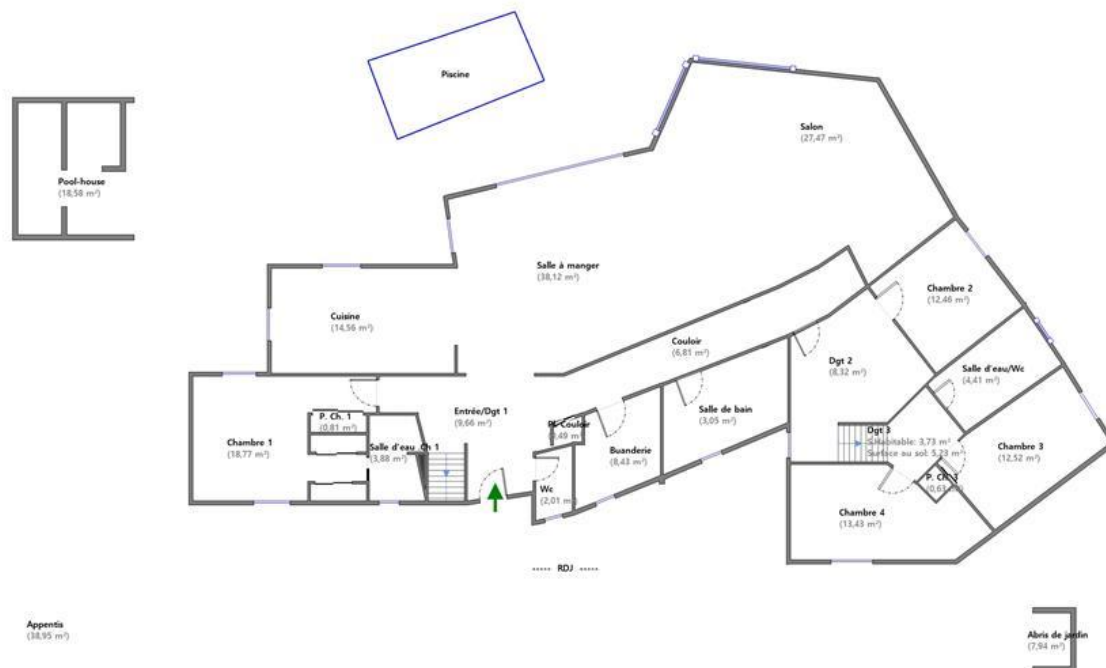
Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 233,20 m² (deux cent trente-trois mètres carrés vingt)
Surface au sol totale : 240,57 m² (deux cent quarante mètres carrés cinquante-sept)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
RDJ - Abris de jardin	0	7,94	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface boutin
RDJ - Appentis	0	38,95	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface boutin
RDJ - Pool-house	0	18,58	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface boutin
Sous-Sol - Cave à vin	0	3,96	Pièce dont la fonction l'exclut de la surface boutin





----- Combles -----



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier

N° CPDI 6297 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ROULLE Richard

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 07/04/2022 - Date d'expiration : 06/04/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 07/04/2022 - Date d'expiration : 06/04/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 25/02/2022 - Date d'expiration : 24/02/2029
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 25/05/2022 - Date d'expiration : 24/05/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 25/05/2022 - Date d'expiration : 24/05/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/02/2022 - Date d'expiration : 23/02/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 24/02/2022 - Date d'expiration : 23/02/2029
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 25/02/2022 - Date d'expiration : 24/02/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 01/06/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4 0522
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev18